

# Madagascar et Bassin du Nil : présentation des territoires de coopérations institutionnelles des agences de l'eau : Compte Rendu du Webinaire du 9 avril 2021 :



En partenariat avec :



## Contenu

INTRODUCTION ET CONTEXTUALISATION : .....	2
L'ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE : .....	2
PRESENTATION DE LA GIRE A MADAGASCAR : .....	2
Présentation de la Coopération institutionnelle AERMC/ Madagascar : .....	2
Le cadre législatif de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à Madagascar : .....	3
Présentation de la GIRE sur le bassin du Lac Itasy : .....	3
Gestion Locale de la ressource et des services publics de l'eau potable en Région Haute Matsiatra : .....	4
PRESENTATION DE LA GIRE SUR LE BASSIN DU NIL : .....	5
QUESTIONS/ REPONSES : .....	5
LES TYPES DE PROJETS ATTENDUS PAR LES AGENCES DE L'EAU : .....	7
MODALITES POUR CANDIDATER : .....	7
LES OUTILS A VOTRE DISPOSITION : .....	8

## **INTRODUCTION ET CONTEXTUALISATION :**

Par Carole Chemin (AE)

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Eau et solidarités Internationales » lancé le 25 janvier 2021 par les 6 agences de l'eau afin de favoriser un accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein des territoires de partenariats institutionnels des agences de l'eau. Les porteurs de projets (collectivités territoriales, structure de gestion des services de l'eau, associations de solidarité internationales) peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre 70% du montant total du projet. Il est possible de déposer une demande pour un projet d'un montant total minimum de 60 000 €. L'aide attribuée ne pourra pas dépasser 200 000€ par projet (enveloppe totale de 2 millions d'euros). Le projet pourra être déposé jusqu'au 30 juin 2021.

## **L'ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE :**

Par Rémi Touron (AERMC)

La coopération institutionnelle des agences de l'eau consiste à accompagner la politique de l'eau d'un Etat grâce à des partenariats à l'échelle du Ministère en charge de l'eau et/ou des autorités de bassin pour promouvoir la GIRE et les instances idoines. Cette coopération consiste à favoriser la diffusion du modèle de gestion de l'eau instauré depuis la loi sur l'eau de 1964 en France. Cet appui peut se traduire par de l'expertise en matière de gestion de données, de l'organisation de la gouvernance, de la planification, des mécanismes financiers (développement des redevances et principe de pollueur-payeur). Afin de coordonner leurs actions, les agences ont délimité des zones géographiques de référence par Agence. Pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), la zone de coopération institutionnelle correspond au bassin méditerranéen, au bassin versant du Nil et à Madagascar. Les agences peuvent mobiliser des opérateurs pour mettre en œuvre ces partenariats ou réaliser l'appui en direct.

## **PRESENTATION DE LA GIRE A MADAGASCAR :**

### **Présentation de la Coopération institutionnelle AERMC/ Madagascar :**

Par Rémi Touron (AERMC)

La photo ci-dessous permet d'illustrer plusieurs enjeux au cœur de la coopération entre l'AERMC et



Madagascar. Nous pouvons en effet observer des montagnes, un espace agricole (rizicultures), des habitations. On peut également déceler sur cette photo des traces de l'érosion des sols. En dehors du cadre de la photo, nous trouvons la Jirama (société de distribution de l'eau et de l'énergie à Madagascar) et une Commune Urbaine en fond de vallée qui alimente sa population en eau grâce à une zone de captage située à proximité de cet espace. A ces enjeux, il faut ajouter l'augmentation démographique et la dégradation du milieu et des écosystèmes.

Pour faire face à ces multiples problématiques la coopération entre AERMC et Madagascar a pour objectif de faire émerger des solutions au sein d'espaces de concertation. Une solution possible consiste à développer l'agroécologie afin de limiter l'érosion, le risque inondation, d'augmenter les rendements agricoles, de limiter l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau potable tout en intégrant les changements climatiques.

Les régions éligibles à l'appel à projets sont : le Bongolava, l'Analamanga, l'Itasy, le Vakinankaratra, l'Amoron'i Mania et la Région Haute Matsiatra.

### Le cadre législatif de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à Madagascar :

Par Mr Thierry Emmanuel RATOVOINAINA DGT/MEAH

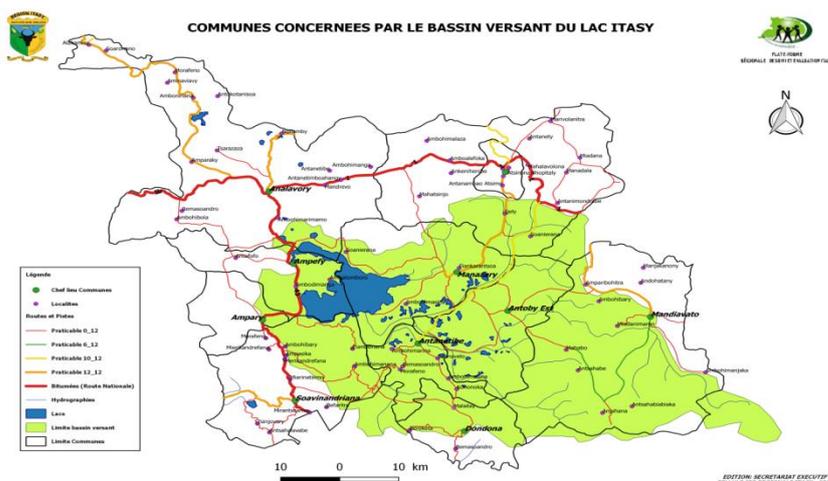
Le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'hygiène a vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et en assainissement gérés de façon durable d'ici 2030 ». Cet objectif est décliné par une stratégie qui vise de manière prioritaire l'alimentation en eau potable :

- Du Grand Sud (Réhabilitation/reconversion de 1700 Points d'eau, installation de stations de désalinisation (plus de 1 million de bénéficiaires), Renforcement des pipelines existants (plus de 260 000 bénéficiaires)
- D'Antananarivo ;
- De 119 chefs-lieux et district (soit 12,5 millions de bénéficiaires).

Le cadre légal du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'Hygiène à Madagascar repose sur la loi **n°98-029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau** (principe de non gratuité de l'eau, compétence des communes en matière de maitrise d'ouvrage de l'eau et de l'assainissement, principe du pollueur payeur...). Une loi portant un Plan National de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène devrait prochainement être votée et pourrait constituer le deuxième cadre législatif du secteur.

### Présentation de la GIRE sur le bassin du Lac Itasy :

Par Carole Chemin (AE)



Le bassin versant du lac Itasy d'une superficie de 677km<sup>2</sup> est confronté à de nombreuses problématiques : surexploitation des ressources halieutiques, pollution des sols, perte du couvert végétal, intensification des phénomènes érosifs, absence de gestion des déchets et de l'assainissement, bilharziose...

Afin de faire face à ces problématiques, entre 2018 et 2020, un projet pilote de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du lac Itasy a été mis en œuvre par

Communes concernées par le bv du lac Itasy. 2018. source : Cellule SIG Réaion Itasy.

l'Office International de l'Eau grâce à l'appui technique et financier de l'AERMC. Ce projet a notamment permis l'émergence d'un Comité de Gestion du Lac Itasy. Ce comité multi acteurs et multi thématiques a travaillé à l'élaboration d'un document de planification inspiré du modèle

français du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Cette méthodologie a permis de proposer un plan d'actions répondant de manière intégrée à des problématiques comme celle de la bilharziose pour laquelle une vision sectorisée est inadaptée. En effet, cette maladie parasitaire nécessite une approche transversale alliant des traitements médicamenteux, l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement et des campagnes de sensibilisation à l'hygiène.

Pour en savoir plus : [Lettres du pS-Eau](#)

### **Gestion Locale de la ressource et des services publics de l'eau potable en Région Haute Matsiatra :**

Par François Simon (Grand Lyon)

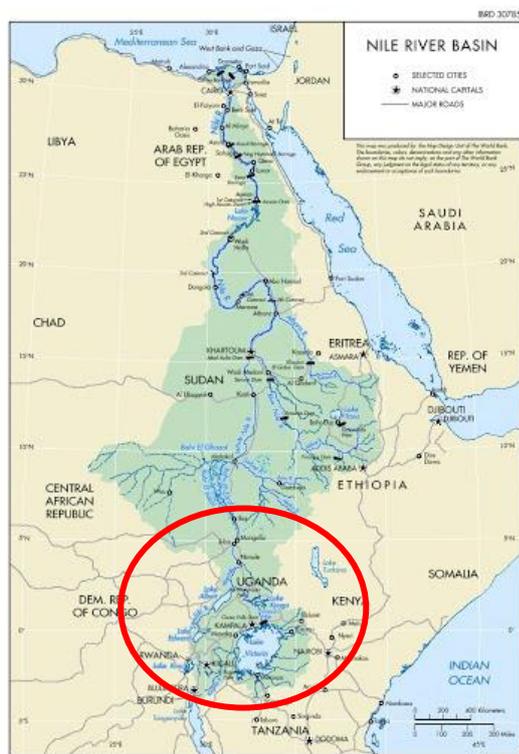
La coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute Matsiatra représente un exemple de bonnes pratiques en matière de projets « eau et assainissement ». Ce programme vise à améliorer durablement les conditions de vie des habitants de la Région Haute Matsiatra par le développement de services d'eau et d'assainissement performants. Cet objectif est décliné par les activités suivantes :

- Améliorer la gouvernance communale sur la GIRE (formation, appui à l'élaboration des Plans Communaux Eau Assainissement Hygiène, création d'un espace de concertation) ;
- Elaboration d'une planification communale puis à l'échelle du BV (plans d'aménagement) ;
- Protéger et accroître la ressource en amont (mise en place de périmètres de protection, aménagement physique, plan de gestion forestière) ;
- Améliorer la productivité agricole de l'eau (agroécologie, lutte contre l'érosion...).

Le programme Eaurizon s'attache à travailler au plus près des communes afin d'appuyer la structuration du service d'eau potable et d'assainissement. Pour favoriser la pérennité et la régulation des services d'eau, un dispositif annuel de suivi technique et financier (STEFI) est réalisé. Ce système permet un accompagnement individualisé des délégataires mais il constitue également un système d'alerte dans le cas d'un dysfonctionnement technique ou de gestion. Le délégataire bénéficie alors d'appuis/ conseils adaptés à sa situation.

## PRESENTATION DE LA GIRE SUR LE BASSIN DU NIL :

Par Rémi Touron (AERMC)



Le fleuve du Nil traverse 11 états, afin de favoriser une gestion coordonnée de la ressource, l'Institut du Bassin du Nil (IBN) a été créé.

Le Nil Bleu représente 90 % des apports du fleuve en eau en mer méditerranéenne. Cependant la situation géopolitique de la zone est complexe (conflits, barrage renaissance en Ethiopie, tension avec l'Egypte...). C'est pourquoi, AERMC encourage les porteurs de projets à se tourner davantage vers le bassin du Nil Blanc, plus intéressant en matière de coopération institutionnelle. Le bassin du Lac Victoria est intégré à cette zone. L'Agence Française de Développement (AFD) soutient également des projets dans cette zone et notamment un projet d'appui à la gouvernance transfrontalière mis en œuvre par le BRL (création d'un pôle de formations et d'espaces de concertation GIRE). Il y a encore relativement peu de coopérations en cours sur la zone et c'est pourquoi AERMC souhaite attirer

l'attention des participants sur ce territoire. Les problématiques abordées précédemment à Madagascar sont pour la plupart transposables sur le bassin du Nil : gestion de l'eau anarchique, changements climatiques, augmentation de la démographie, déforestation, érosion et lessivage des sols, partage entre eau potable et eau agricole... La différence majeure est le contexte géopolitique avec des conflits qui ont fortement impactés le territoire. Au Rwanda par exemple, les habitants vivent sur les collines, l'adduction d'eau par gravitaire est donc impossible.

Si des porteurs de projets souhaitent se lancer sur cette zone, AERMC peut mettre en contact ces derniers avec les autorités locales.

### QUESTIONS/ REPONSES :

- 1) Peut-on avoir des précisions sur le cadre législatif malgache, une refonte du code de l'eau est-elle toujours à l'étude ? L'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) est-elle opérationnelle ?

Thierry Emmanuel RATOVONIAINA (DGT/MEAH) : L'ANDEA est l'autorité organisatrice de la GIRE à Madagascar mais par manque de moyens humains et financiers, elle n'est toujours pas complètement opérationnelle, des améliorations sont à venir. Nous travaillons aujourd'hui sur un Plan National de l'Eau et de l'Assainissement, la GIRE y sera abordée. La refonte du code de l'eau est toujours à l'étude. Par ailleurs, il existe aussi sur le plan juridique le Fond National de la Ressource en Eau qui pour l'instant n'est pas mis en œuvre.

- 2) Comment sont traitées les boues de vidange à Madagascar ?

Thierry Emmanuel RATOVONIAINA (DGT/MEAH) : A Madagascar, il existe 3 façons de traiter les boues de vidange :

- Utilisation de fosse alternée (présence de 2 fosses) ;
- Compostage (limite culturelle à la pratique) ;
- Transformation en bio-gaz.

3) Quel cadre législatif a été utilisé pour créer le Comité de Gestion du Lac Itasy ? Si l'ANDEA n'est pas opérationnelle comment ne pas se retrouver en contradiction avec le cadre juridique malgache ?

Carole Chemin (AE) : Un groupe ad hoc composé des services techniques déconcentrés (eau, agriculture, environnement...) et de la Région Itasy s'est mensuellement réuni pendant plusieurs mois afin de travailler à l'analyse du cadre juridique du futur comité de gestion mais aussi à la structuration des différents collèges. Chacune des options retenues durant cette phase de réflexion a été soumise à l'approbation du Ministère en charge de l'eau. Il a finalement été décidé d'officialiser la création du comité de gestion par arrêté régional.

Holi Rakotobe (conseillère du SG/ MEAH) : Les expériences pilotes en matière de GIRE qui sont menées sont capitalisées au niveau du Ministère, elles alimentent les réflexions du Ministère et participent ainsi à la mise à jour du cadre légal. Les expériences menées ne peuvent donc pas être en opposition avec le cadre légal à partir du moment où elles sont co-construites et partagées avec le Ministère.

4) Est-ce qu'un Service d'Appui Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) pourrait être une initiative intéressante à Madagascar ?

François Simon (Grand Lyon) : Les SATESE sont adaptés aux petits réseaux d'assainissement. Une démarche appui/ conseil est d'ailleurs mise en place dans le cadre du STEFI mais sans renforcement de capacités (contrairement au SATESE).

5) Quel type d'alimentation électrique est favorisé pour l'adduction d'eau potable ?

Rémi Touron (AERMC) : Sur les hauts plateaux, l'alimentation en eau potable se fait majoritairement par gravitaire, il n'y a donc pas de besoin en énergie. Sur les autres zones, le pompage solaire est privilégié. La société nationale qui gère l'électricité à Madagascar est la même qui gère l'eau en milieu urbain : la Jirama.

6) Quelles sont les mesures prises en Région Haute Matsiatra pour assurer la protection de la ressource en eau ?

François Simon (Grand Lyon) : La prise en compte de la ressource en eau est un élément important quand on souhaite assurer la durabilité des ouvrages. La mise en place d'une taxe (indirectement payée par le tarif de l'eau) devrait pouvoir permettre la protection des bassins versants en rémunérant par exemple un gardien quand le risque d'incendie est fort sur le bassin. Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est un mécanisme intéressant surtout pour les plus gros bassins.

Rémi Touron (AERMC) : Les PSE sont un mécanisme intéressant pour promouvoir la solidarité entre zone urbaine (où se trouvent les consommateurs du service d'eau) et la zone rurale (où les agriculteurs peuvent participer à la protection des bassins).

### LES TYPES DE PROJETS ATTENDUS PAR LES AGENCES DE L'EAU :

Par Rémi Touron (AERMC)

Tout d'abord, il est rappelé que les aides « classiques » des agences de l'eau continuent à financer les porteurs de projets en dehors de l'appel à projets. L'appel à projets offre l'opportunité aux porteurs de projets de s'inscrire dans la dynamique qui consiste à favoriser l'ancrage de projet eau et assainissement dans les territoires de coopérations institutionnelles des agences. Ces partenariats locaux forts à l'échelle nationale sont un lien qui facilite la mise en place de projets de solidarités concrets.

L'enveloppe contrainte de l'appel à projets oblige à réaliser un arbitrage qui se fera autour des critères suivants :

- Inscrire le projet sur l'eau et l'assainissement en lien avec l'ODD 6 ;
- S'inscrire dans les zones de GIRE ;
- Présence d'un relai local, construction du projet avec les partenaires locaux, cohérence technique et financière, durabilité des solutions proposées ;
- Cohérence entre savoir-faire, volonté d'agir et stratégie locale ;
- S'inscrire sur le long terme sur le territoire afin de réaliser plusieurs projets en lien avec les programmes de planifications ;
- Appuyer la structuration d'un service d'eau potable et d'assainissement via par exemple l'appui à la mise en place d'une intercommunalité ;
- Un plus si le projet embarque une collectivité française pour notamment encourager l'échange de compétences et la professionnalisation des pratiques de gestion de l'eau ;
- Suivant le niveau de structuration de la GIRE sur le territoire, favoriser l'articulation du projet avec les réflexions déjà menées sur le territoire ;
- Chercher la cohérence avec les projets et les partenariats en cours ;
- Inspirer les autorités locales pour diffuser des projets pilotes reproductibles sur d'autres bassins versants à l'échelle du pays.

### MODALITES POUR CANDIDATER :

Par Carole Chemin (AE)

L'appel à projets est **ouvert jusqu'au 30 juin**, puis des échanges se feront avec les porteurs de projets qui auront candidaté jusqu'en septembre 2021. Puis entre septembre et décembre 2021, un jury composé des membres des instances de bassin de chaque agence de l'eau et les référents de chaque agence de l'eau pour la coopération internationale se réunira pour l'attribution des aides.

Pour candidater à l'appel à projets vous devez télécharger un formulaire classique de demande d'aide depuis le site de l'agence de l'eau à laquelle vous êtes géographiquement rattaché. Vous devez également remplir le formulaire CERFA si vous êtes une association.

Vous pouvez également joindre une note technique synthétique présentant votre projet sous format libre. Une fois votre dossier complété, vous pouvez l'envoyer à l'adresse électronique :

contact.international@eurmc.fr. Enfin, n'oubliez pas de consulter le règlement de l'appel à projets afin que vous puissiez prendre connaissance de l'ensemble des documents à joindre à votre demande (p.9).

### **LES OUTILS A VOTRE DISPOSITION :**

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) met à votre disposition des fiches pays afin de présenter le contexte institutionnel et les projets de coopérations décentralisées sur Madagascar. Des guides méthodologiques sont également à votre disposition afin de se poser les bonnes questions pour agir et développer les services d'eau et d'assainissement. La base de données en ligne regroupe des documents de référence et outils pédagogiques et permet de consulter les différents projets et acteurs recensés annuellement à Madagascar afin d'identifier les actions et partenaires qui agissent sur les zones où vous souhaitez intervenir.

Contact pS-Eau : [www.pseau.org](http://www.pseau.org) / [rajaonary@pseau.org](mailto:rajaonary@pseau.org)

Les Réseaux Régionaux Multi Acteurs (RRMA) pour la coopération internationale et la solidarité sont des réseaux au service du développement de la coopération et de la solidarité internationale. Ils peuvent accompagner les porteurs de projets sur l'aspect méthodologique du montage d'un projet. De plus, ils informent les acteurs, ils encouragent les échanges et les rencontres afin de créer des synergies entre acteurs au service de leurs projets.

Pour contacter le RRMA de votre région : <https://www.oc-cooperation.org/quest-ce-quun-rrma/>